



REGLEMENT DE LA TOMBOLA DE GRAINES DE JOIE 2022

Article 1:

L'association Graines de Joie, dont le siège social se situe au 24 rue Sibié 13001 à Marseille, Association loi 1901 à but non lucratif enregistrée sous le n° 0133103038 organise une tombola du 15 avril au 09 juin 2021.

Article 2:

Elle est ouverte à toute personne physique et morale (entreprises, associations etc.), résidant en France Métropolitaine, majeure ou mineure et n'exclut pas la participation des membres du conseil d'administration de Graines de Joie et de Jeur famille.

Article 3

Pour participer il suffit d'acheter et de remplir correctement le ticket de tombola (nom, prénom et numéro de téléphone) et remettre la partie détachable au vendeur.

La valeur du ticket est de 2 euros.

Article 4

Une même personne physique et morale pourra acheter plusieurs tickets et pourra gagner plus d'un lot. Aucun participant ne pourra demander son remboursement et son retrait du jeu.

Article 5

Le tirage au sort aura lieu le 09 juin 2022 à 11h00 en présence de Maître René Baccino Huissier de justice (16 Bd Notre Dame 13006 Marseille).

La tombola comporte 30 lots;

- 1. 1 Semaine à Rio de Janeiro (Brésil) pour 2 personnes (avion + hébergement).
- 1 week-end pour 2 personnes, 2 nuits à l'Hôtel Radisson Blu de Nice ****
 (hébergement + pdj).
- 3. **1 week-end pour 2 personnes**, 2 nuits à l'Hôtel Le Royal de Nice *** (hébergement + pdj).
- 4. **1 séjour pour 4 personnes**, 3 nuits en chambre d'hôte à St Nectaire (Auvergne) (hébergement + pdj)

- 5. **1 séjour pour 2 personnes**, 2 nuits en chambre d'hôte à Roscoff (Bretagne) (hébergement + pdj)
- 6. 1 montre femme Calvin Klein
- 7. 1 coffret porte-clefs + bracelet acier homme Armani
- 8. 1 cabas femme Sisley
- 9. 1. bon d'une valeur de 100 € dans le restaurant de votre choix
- 10. 1 sac à dos homme Tommy Hilfiger
- 11. 1 kit vernis à ongles Christian Lacroix
- 12. 1 sac femme Desigual
- 13. 1 duo moulin poivre + sel Peugeot
- 14. 1 coffret de 8 savons Alepia
- 15. 1 set de 2 serviettes et 2 draps de bain Christian Lacroix
- 16. 1 porte clef homme Cerruti
- 17. 1 foulard homme Trussardi
- 18. 1 parapluie femme Christian Lacroix
- 19. 1 drap de plage Tommy Hilfiger
- 20. 1 magnum vin de Bourgogne rouge Marange 1er cru
- 21. 1 maillot de l'OM
- 22. 1 drap de plage Tommy Hilfiger
- 23. 1 trousse lot 3 savons + baume oriental Alepia
- 24. 1 trousse de toilette homme Pepe Jeans
- 25. 1 panier + 4 serviettes invitées Christian Lacroix
- 26. 1 foulard femme bleu Sisley
- 27. 1 ceinture femme Sisley
- 28. 1 portefeuille femme Beverly Hills
- 29. 1 trousse femme Derrière la Porte
- 30. 1 trousse homme Derrière la Porte



Graines de Joie ne pourra être tenu responsable s'il s'avère impossible de contacter le gagnant du fait de coordonnées erronées ou incomplètes qu'il aurait transmises.

Article 6

Graines de Joie se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger ou d'annuler la présente tombola.

Graines de Joie se réserve le droit d'apporter toute modification au présent règlement à tout moment, sans préavis, ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée. Les participants, du simple fait de leur participation, acceptent toute modification.

Article 7

Graines de Joie ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté des avaries techniques perturbaient le jeu, entrainant sa prolongation ou nullité.

Graines de Joie décline toute responsabilité pour tout incident et/ou accident qui pourraient survenir pendant la jouissance du lot attribué et/ou du fait de son utilisation.

Les séjours des lots n° 2, 3, 4 et 5 sont valables en dehors des périodes scolaires et sous réserve des disponibilités et pour le lot 2 le séjour sera valable jusqu'au 31/12/2022. Ces lots sont nominatifs et non cessibles.

La date de départ du Lot n°1 est assujettie aux disponibilités de la Compagnie Air France, le billet est non cessible et non négociable après émission, reste échangeable après émission seulement en cas d'annulation du à la pandémie de covid.

L'hébergement du Lot N°1 est prévu en hôtel ou location studio selon disponibilités.

Le lot n° 9 le gagnant recevra un remboursement de 100 € sur présentation de la facture du restaurant de son choix.

Article 8

Ce règlement est déposé en l'étude de Maître René Baccino Huissier de justice au 16 Bd Notre Dame 13006 Marseille. Il est aussi disponible sur le site internet de Graines de Joie www.grainesdejoie.eu et sur le groupe Facebook de Graines de Joie.

Article 9

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Liberté », les participants disposent d'un droit à l'information, d'un droit d'accès, d'un droit à l'opposition et d'un droit de rectification sur les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu en s'adressant à l'association organisatrice à l'adresse suivante ; 24 rue Sibié 13001 Marseille.

Article 10

Dans le cadre d'accords commerciaux, Graines de Joie pourra diffuser le nom, la commune de résidence et la photographie des gagnants à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière. Selon l'article 27 de la loi « Informatique et Liberté », tout joueur ayant laissé ses cordonnés possède un droit d'accès aux fins de rectification. Tout joueur qui ne le souhaiterait pas doit obligatoirement en informer l'association Graines de Joie par écrit à l'adresse suivante : 24 rue Sibié BP 60011 13243 Marseille cedex 01.

Article 11

Huissier de

La participation à la tombola implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement, de ses modalités de déroulement et de ses résultats. eelarl Rene

GRAINES DE JOIE

Association Humanitaire 24. rue Sibié BP 60011 13243 MARSEILLE Cedex 01 Marseille, le 01/04/2022

Le Président

Laurent Fabri